

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

09/02/2022

N° E22000018 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 5

Vu enregistrée le 02/02/2022, la lettre par laquelle Monsieur le directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de plan de prévention des risques naturels de la commune de La Tronche (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Catherine VIGNON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, au Ministère de la transition écologique et à Madame Catherine VIGNON.

Fait à Grenoble, le 09/02/2022

Pour le Président,
Le vice-président,



Stéphane WEGNER